

5 Pistes de réflexion et de recherche

Cette section souligne trois types de questions qui émergent naturellement de cet aperçu général du secteur des *think tanks* : Y a-t-il des leçons à tirer des récents développements observés aux États-Unis pour l'avenir de cette communauté en Europe (5.1) ? Que peut-on entreprendre pour encourager le développement des euro *think tanks* (5.2) ? Quelles sont les questions qui mériteraient une étude plus approfondie (5.3) ?

5.1 LEÇONS POSSIBLES A TIRER DES ETATS-UNIS

Prévoir l'avenir des euro *think tanks* n'est pas tâche aisée et nous ne tenterons pas de le faire ici, surtout dans la mesure où la ratification du Traité constitutionnel n'est pas garantie dans plusieurs États et où la construction européenne demeure, à bien des égards, un processus en cours. Cependant, il y aurait peut-être des leçons à tirer de la situation aux États-Unis. Nous faisons ici référence à deux caractéristiques importantes en particulier, propres à la communauté de recherche américaine : son système politique et fiscal et le développement des 'advocacy' tanks.

LA CROISSANCE DES THINK TANKS AMERICAINS ET EUROPEENS

La croissance des *think tanks* aux États-Unis a essentiellement été rendue possible par la structure institutionnelle particulière du pays et par son régime fiscal. Du fait de « la nature fragmentée et décentralisée du système politique américain », (Abelson, 1998)¹⁴⁷ il existe de nombreux centres du pouvoir nécessitant le recours au conseil en politique. De plus, les partis politiques « n'ont pas joué (en Amérique) de rôle prédominant dans le développement des politiques comme c'est le cas dans d'autres pays. » (Stone, 2000). Pourquoi ? Parce que, comme l'expliquent McGann et Weaver (2000), « aux États-Unis, les parties politiques fonctionnent principalement comme des véhicules de campagne électorale (...), les programmes des partis varient souvent considérablement au fil du temps, suivant la position adoptée par leurs candidats à la présidence. » En conséquence, la discipline de parti est faible, « les objectifs philosophiques des parties politiques ne sont pas une contrainte pour les politiciens », (Abelson, 1998) et « les membres du Congrès formulent beaucoup de leurs priorités politiques personnelles et suivent leurs calendriers avec une indépendance considérable. » (Stone, 1996) Il semble qu'il y ait une grande marge de manœuvre pour le décideur isolé de chercher son propre conseiller politique et sa propre légitimité idéologique qui se trouvent souvent venir des *think tanks*. Enfin, aux États-Unis, les parties politiques ne représentent pas le premier moyen de recruter les élites pour les postes de l'administration. « Les partis sont trop faibles pour remplir cette fonction vu qu'ils ne sont quasiment que des coalitions électorales » : les *think tanks* peuvent relativement facilement s'infiltrer dans la brèche en tant qu'institutions « de type parti » et stations de filtrage pour les nominations politiques et administratives. (Gellner, cité par Stone, 1998) En général, la structure

particulière du système politique américain, fragmenté et décentralisé avec des partis politiques faibles, a créé un nombre élevé de forums politiques, allant des commissions et sous-commissions variées des branches du législatif et de l'exécutif aux nombreux politiciens travaillant indépendamment de toute idéologie de parti, ce qui ouvre des opportunités à l'analyse et à la recherche en politique. « Les *think tanks*, » explique Abelson, « disposent de canaux multiples pour diffuser leurs idées à plusieurs centaines de décideurs politiques. » La combinaison d'une demande importante en recommandation politique et l'existence de canaux d'influence multiples, expliquent dans une large mesure la prédominance des *think tanks* américains.

Selon Stone (2000a) « aux États-Unis, ce ne sont pas seulement les facteurs politiques (...) mais aussi une forte culture philanthropique et des systèmes fiscaux généreux qui encouragent la prolifération des *think tanks*. » Abelson (dans Stone, Denham, Garnett, 1998) et Weiss (1992) considèrent que « la nature (décentralisée et fragmentée) du système politique américain » et la présence d' « une solide tradition de philanthropie de la part des entreprises et des individus » font clairement partie des facteurs principaux qui caractérisent les *think tanks* américains. Le système fiscal est également un important facteur qui explique le rôle prédominant joué par les *think tanks* dans le processus de décision politique aux États-Unis¹⁴⁸.

Hormis ces deux facteurs, il est clair que l'Europe offre de nombreux moyens permettant à la recherche des *think tanks* de s'épanouir, moyens qui vont sans doute se multiplier au fur et à mesure des progrès de l'intégration européenne. Comme il en a été question dans la section 2.1.8, les systèmes de financement traversent une phase de changements majeurs qui pourraient les rapprocher du fonctionnement américain et aider à promouvoir la recherche indépendante en politique à l'avenir. On peut distinguer des signes possibles de cette tendance dans l'avènement récent de ce qui pourrait s'appeler des 'start-up tanks', c'est-à-dire des centres de recherche indépendants créés avec des fonds privés par de jeunes entrepreneurs en politique, comme le Lisbon council à Bruxelles. *The Economist* (2004) a récemment remarqué cette nouvelle tendance en Allemagne, où « des jeunes gens déleurés » ont lancé leurs propres circuits, comme le BerlinPolis et le Global Public Policy Institute.

LA MONTEE DES "ADVOCACY TANKS"

Aux États-Unis, les 'advocacy tanks' ont gagné en importance depuis la seconde guerre mondiale. Abelson (1998) explique : « Dans un environnement où les *think tanks* doivent se défendre et promouvoir leur idées avec combativité, leurs priorités ont commencé à changer : une nouvelle génération de *think tanks* a émergé. » En d'autres termes, les facteurs de la croissance des centres de recherche indépendants américains étaient une pré-condition à la naissance de beaucoup d'instituts ; leur grand nombre impliquait un haut niveau de compétition et signifiait qu'ils devaient se distinguer les uns des autres. Afin d'y parvenir, « ils se sont rendus compte que développer des techniques marketing efficaces pour renforcer leur statut au sein de la communauté des décideurs politiques était devenu leur priorité, » avant même de proposer des recommandations solides et impartiales aux décideurs politiques. (Abelson, 1998) Cela a donné lieu à une forte polarisation de leurs positions politiques et

idéologiques. En effet, le besoin d'être aisément reconnu et, finalement, d'obtenir des contrats de recherche les a forcés à radicaliser leurs positions pour devenir, au fil du temps, uniques. Du point de vue d'Abelson, le fait que la loi de la compétition dirige le marché exige aussi des techniques marketing spécifiques.

Comme nous l'avons remarqué dans la section 4.2.1, beaucoup d'euro-*think tanks* pourraient bien se trouver confrontés à une dynamique semblable qui encouragerait une tendance vers les 'advocacy tanks', en particulier la réduction des financements gouvernementaux, et donc la nécessité pour les *think tanks* de se tourner de plus en plus vers des sources de financement privées et des contrats de recherche, et de se concentrer davantage sur des domaines de recherche et des courants idéologiques précis.

DES MENACES – ET QUELQUES OPPORTUNITÉS- A L'HORIZON

Au-delà d'une plus forte croissance et de la montée des *think tanks* activistes, de récents changements du milieu opératoire des *think tanks* américains appellent également à la vigilance, dans la mesure où ils annoncent des menaces majeures, mais aussi des opportunités, pour la communauté des *think tanks* européens. Ils mettent aussi en perspective les stratégies possibles avec la compétition croissante dont il est question plus haut (section 4.2.3). McGann (2004), dans une étude récente de 23 des principaux *think tanks* américains, a trouvé que « les tendances qui affectent les *think tanks* sont attribuables à six modifications du milieu (...) : la façon dont les *think tanks* sont financés ; une augmentation de la politique partisane ; les avancées technologiques et la dominance d'Internet; l'émergence de media omniprésents; la prolifération du nombre de *think tanks* ; et l'impact de la mondialisation ».

Les personnes interrogées ont souligné des menaces importantes dans de nombreux domaines, en particulier la manière de gérer le financement : « Le financement se fait de plus en plus sur le court terme et pour des projets spécifiques plutôt que par un soutien institutionnel général sur le long terme, ce qui a altéré la concentration et diminué la capacité de beaucoup de *think tanks*. Les fonds à courts termes menacent l'indépendance et la capacité d'innovation des *think tanks* (...) » de même, « l'omniprésence des media et leur recherche du scoop plutôt que de l'analyse de fond font que les *think tanks* répondent à ces paramètres de temps et de contenu en produisant des analyses rapides et faiblardes qui sont accessibles et faciles à citer. L'augmentation du recours à Internet a exacerbé les problèmes de financement puisque les *think tanks* publient de plus en plus leurs résultats de recherche et leurs recommandations politiques en ligne, fournissant un libre accès au public, aux media et aux financiers potentiels. L'indépendance et l'objectivité des *think tanks* sont menacées par une augmentation de la politique partisane, d'où une augmentation parallèle d'organisations et d'institutions partisanes produisant une analyse suivant des orientations partisanes ».

McGann a également trouvé que des changements récents « offrent aussi la possibilité aux *think tanks* de valoriser leurs missions. L'avènement des media 24h/24 et d'Internet ont aidé à faire sortir les *think tanks* de l'obscurité, leur permettant d'atteindre une audience bien plus large et diversifiée et de diffuser leur publications à moindre coût. La prolifération des organismes a facilité une meilleure coopération entre *think tanks* et autres ONG aux niveaux

local, national et international. Cette mise en réseau permet l'utilisation de nouveaux mécanismes pour influencer les politiques efficacement et atteindre un public plus large. De plus, les conséquences de la mondialisation et des événements transnationaux inattendus comme le 11 septembre ou le SRAS ont réveillé un intérêt plus fort pour les affaires internationales, la politique étrangère et les questions de sécurité nationale, permettant aux *think tanks* de se concentrer davantage sur ces domaines. Toutes ces tendances ont été placées sur les devants de la scène au cours de la campagne présidentielle de 2004 ».

Il est certain que les menaces quant à « la viabilité des *think tanks* comme organes indépendants et sources fiables de recommandations solides pour les politiques publiques du futur », les opportunités de valoriser le rôle des *think tanks* dans la décision politique, ainsi que les recommandations de cette étude - sur le point d'être publiée - sont à lire avec attention.

5.2 ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES « EURO-*THINK TANKS* »

Le nombre et la pertinence des *think tanks* en Europe sont voués à se développer à l'avenir. Cette tendance peut-elle être encouragée ? Les euro *think tanks* interrogés indiquent eux-mêmes deux voies principales pour promouvoir leur développement.

Tout d'abord, beaucoup ont exprimé l'espoir que les autorités publiques et autres décideurs politiques aient une meilleure compréhension de leur rôle dans le processus de décision politique. Comme l'a très simplement déclaré un *think tank* chypriote, « il est important que l'UE comprenne que les *think tanks* ont un rôle à jouer ». Pour les uns, comme certains gouvernements nationaux et la Commission européenne, ce sera une question d'améliorer les pratiques existantes ; pour d'autres, ce sera plutôt une révolution. Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne invite par exemple la Banque centrale européenne, et même le Parlement européen, à s'engager plus activement avec les *think tanks*. La majorité des *think tanks* appellent aussi logiquement à un soutien financier public et privé plus important, surtout au niveau paneuropéen. Les managers des euro *think tanks* interrogés s'accordent à dire que « dans les pays où cela est encore impossible, les donations faites aux *think tanks* devraient pouvoir être déduites des impôts », et que les procédures de financement communautaires devraient être simplifiées. « Vous devriez donner une somme d'argent aux *think tanks* qui semblent faire du bon travail, puis effectuer des vérifications régulières pour s'assurer qu'ils dépensent cet argent correctement, au lieu de perdre du temps à vérifier si les 243 conditions ont bien été remplies », exhorte le dirigeant d'une organisation basée à Bruxelles. Dans cette perspective, le nouveau règlement financier, qui exige qu'à partir de 2006 toutes les organisations désireuses d'obtenir des subventions de la ligne budgétaire 15 06 (« Dialogue avec les citoyens ») devront passer par un appel officiel pour les propositions de procédures est préoccupant, vu la complexité de ces dernières.

Par contraste, un autre directeur de *think tank* français est convaincu qu'il est sain de forcer les *think tanks* à se libérer du financement public, et qu'il ne tient qu'à ceux-ci de mûrir et de rechercher des fonds privés, comme suggéré ci-dessus. Le même directeur estime que le régime fiscal, en France tout du moins, est aujourd'hui satisfaisant et que les *think tanks* et

les financeurs éventuels n'ont pas encore exploité tout son potentiel. Il appelle à un changement radical de culture chez les *think tanks* et les donateurs potentiels.

"Le régime fiscal, du moins en France, n'est pas satisfaisant mais les *think tanks* et les financeurs éventuels n'ont pas encore exploité tout son potentiel. Ce qu'il faut, c'est un changement radical de culture dans les deux camps."

Pour ce qui est du financement privé, beaucoup de dirigeants de *think tanks* demandent une simplification des régimes fiscaux et des la

réglementation des dons, afin d'aider le secteur privé à fournir aux *think tanks* un soutien financier. La promotion des fondations est une aspiration prédominante. Le directeur d'un *think tank* balte explique : « La plupart des pays européens ont un besoin croissant de fondations privées qui pourraient lever des fonds à échelle nationale et en allouer une partie (entre autres organisations) aux *think tanks* politiques. » Cependant, il existe de grosses différences entre les États membres. Un *think tank* français, l'Institut Montaigne (2002; voir aussi Archambault, 2001) a montré qu'il existait à peine 2000 fondations en France en 2002, contre 8300 en Allemagne et près de 9000 en Grande Bretagne. La Fondation Hippocrène (2001), dans une étude similaire, a formulé plusieurs recommandations pour les autorités françaises qui sont vraisemblablement applicables ailleurs.¹⁴⁹ En général, les deux parties s'accordent à dire que, bien que le financement public soit nécessaire et doive même être augmenté dans certains pays, une dépendance trop grande envers les fonds publics est néfaste. Le financement privé, s'il est instauré, peut aider à améliorer la qualité de la recherche des *think tanks*, pourvu qu'il soit diversifié et fiable afin d'assurer une totale indépendance de recherche aux *think tanks*.

La création d'un statut européen pour les fondations et les associations serait également considérée comme une étape utile pour encourager les travaux paneuropéens, dans la mesure où les sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées, sont encore largement nationales. Cette question est actuellement à l'étude à la Commission européenne. Un cadre juridique de ce type pourrait probablement résoudre une partie des problèmes auxquels sont régulièrement confrontées les fondations européennes dans leurs activités transnationales et leurs contacts avec des partenaires internationaux. Cela aiderait à « améliorer les opérations transfrontalières pour les fondations et leurs donateurs » ; cela générerait de nouveaux instruments de coopération entre les fondations elles-mêmes ; et cela établirait, pour ce type d'organisations, des droits égaux à ceux dont jouissent celles qui bénéficient déjà de la tutelle communautaire¹⁵⁰.

Nous avons vu également les difficultés que rencontrent les *think tanks* pour conserver leur indépendance, ou surtout une impression d'indépendance, lorsqu'ils sont financés majoritairement par le secteur privé ou public. Naturellement, il est très difficile pour un *think tank* d'être totalement libre de toute influence extérieure. Cependant, une solution à ce problème pourrait être une plus grande ouverture des *think tanks* concernant leurs sources de financement. Beaucoup des *think tanks* étudiés ici publient des rapports annuels mentionnant leurs revenus et la liste de leurs principaux financeurs. Toutefois, cela est loin d'être le cas pour tous. Rendre leurs sources de financement plus transparentes pourrait être, à terme,

bénéfique au secteur. Cela permettrait aux gens de savoir plus clairement d'où vient l'argent d'un *think tank* et ainsi de se faire une opinion sur son indépendance réelle. Le public ferait aussi probablement plus confiance, et aux *think tanks* en tant qu'acteurs politiques, et aux conclusions de leurs recherches. La confiance est un élément important de l'attitude du public envers les organes politiques, et les *think tanks* doivent en prendre conscience s'ils veulent dissiper un certain sentiment général selon lequel ils seraient des organisations élitistes et non démocratiques, voire des lobbies. Si une évolution vers plus de transparence s'accompagnait d'un contrôle indépendant et à niveau égal du travail des *think tanks*, cela créerait aussi un climat dans lequel la qualité de recherche du secteur se trouverait largement renforcée.

Enfin, nous avons vu au cours de l'étude qu'on attend des euro-*think tanks* qu'ils créent de plus en plus d'alliances transfrontalières, entre eux et avec d'autres acteurs. Il a été indiqué que cela renforce à la fois leur stature national et international et que cela constitue effectivement une condition pour les *think tanks* désireux de remporter des subventions de l'Union européenne. On a également beaucoup œuvré récemment pour la création d'une « aire de recherche européenne » afin de permettre aux « ressources scientifiques [d']être mieux déployées pour créer plus d'emplois et améliorer la compétitivité de l'Europe. »¹⁵¹ Cependant, les réseaux de *think tanks* qui ont été établis au sein de l'UE pour faciliter cet aspect du travail des *think tanks* (voir annexe 2) souffrent actuellement d'une crise de financement majeure. La plupart des financements de ces réseaux sont alloués à court terme et cela limite de façon drastique la capacité de ces réseaux à avoir un impact dans le domaine de la recherche en science sociale. Ainsi, nous pensons qu'une révision des arrangements financiers actuels pour ces réseaux est nécessaire, et que les États membres, autant que la Commission, devrait être prêts à leur fournir un soutien financier plus conséquent.

5.3 PISTES DE RECHERCHE

Nous espérons que cette étude exploratoire et les nombreuses questions qu'elle soulève fourniront une bonne base de départ pour de futures recherches. En raison de certaines contraintes, nous n'avons pu pleinement explorer le rôle joué par les *think tanks* s'intéressant aux affaires européennes dans les processus de décision nationaux et communautaires. Tandis que nous concluons cette étude, plusieurs questions se posent comme sujets qui mériteraient d'être approfondis.

Tout d'abord, pour des raisons pratiques, le spectre de cette étude a été limité aux *think tanks* dont le siège est basé dans l'un des 25 États membres de l'UE. D'importantes organisations situées dans les pays candidats (Roumanie, Bulgarie, Croatie et Turquie), ainsi que certains départements européens d'instituts américains ont été écartés¹⁵².

Pour des raisons similaires, nous n'étions pas en position d'examiner autant qu'il aurait convenu les instituts de recherche indépendants orientés vers les affaires européennes qui ont aujourd'hui disparu. Une étude plus précise et plus complète aurait inclus de telles organisations. Il serait particulièrement intéressant de comprendre quels *think tanks* ont disparu et quelles leçons tirer de leur histoire.

Les relations entre les *think tanks* et les structures de décision politique méritent une étude supplémentaire, doublée d'une analyse comparative plus systématique et plus approfondie de leurs environnements institutionnels et politiques. Un domaine que nous n'avons pas exploré est par exemple la circulation des décideurs entre les *think tanks* et d'autres cercles de décision politique. La formation des élites pour la formulation des politiques communautaires et le rôle que jouent les *think tanks* dans ce processus est un facteur structurel important qui n'a été que rapidement mentionné dans ce rapport. Une analyse comparative des États membres individuels et des tendances concernant certaines questions, comme le phénomène de circulation et d'échange de personnel entre la sphère de la recherche et la sphère politique, serait intéressante.

Cette étude ne visait pas non plus à analyser la contribution des euro-*think tanks* au processus de décision politique. Au-delà de leur identification et de leur description, il serait donc intéressant de se pencher sur leur pertinence et leur impact effectifs : quelles idées véhiculent-ils réellement ?

Plus précisément, il y aurait grand intérêt à examiner les outils de mesure des performances adaptés aux complexités des opérations des *think tanks*. On pourrait notamment utiliser les bases de données électroniques afin d'analyser la couverture médiatique des *think tanks* prédominants en relation avec certaines des questions soulevées ici (comme l'a fait Park, 2004, pour le cas américain).

Une question à laquelle cette étude ne répond pas est : « Comment les *think tanks* européens pourraient-ils mieux penser ? » Tandis que la plupart des dirigeants de *think tanks* considèrent que de nouvelles idées et la 'valeur ajoutée' sont des critères qui définissent un vrai *think tank*, peu étaient en mesure de nous décrire les méthodologies utilisées pour permettre aux « *think tankers* » de produire des politiques innovantes.

Plus généralement, toutes les questions considérées dans ce rapport méritent une recherche plus détaillée. Le financement, comme nous l'avons vu, est une question clef pour l'avenir des *think tanks* européens. Afin de drainer davantage de fonds vers les centres de recherche partout en Europe, un examen plus détaillé de leur situation, des pratiques les plus efficaces et des mesures à prendre pour permettre un développement plus poussé, serait utile. D'autres sujets qui mériteraient plus ample recherche incluent les stratégies d'influence des *think tanks* (stade d'intervention dans le processus de décision politique, publics, relation avec les médias, etc.) et les meilleures pratiques en terme de transparence et de gestion des conflits d'intérêts.

Enfin, il est évident que le portrait proposé ici aura rapidement besoin d'être remis à jour. Les évolutions à surveiller incluent la possible politisation de la connaissance de l'UE et la tendance vers plus 'd'*advocacy*' ; plus d'interactions avec de 'nouvelles' institutions comme la Banque centrale européenne ; une collaboration transnationale entre les différents instituts européens et la restructuration du marché en général ainsi que son impact éventuel sur la transformation des élites intellectuelles ; la formation des concepts politiques et la fertilisation croisée des calendriers politiques nationaux ; les changements au sein du monde universitaire et leur impact sur les instituts de recherche indépendants.

.....

¹⁴⁷ En particulier la séparation singulière des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif "qui permet et au Congrès et au Président d'initier la législation"; les nombreuses divisions au sein des départements divers de l'exécutif lui-même ; et encore, la fragmentation au sein du Congrès où le Sénat et la Chambre des Représentants opèrent indépendamment quand il s'agit de formuler la législation.

¹⁴⁸ « La structure fiscale américaine encourage la formation des fondations; les donations individuelles créent une source massive de financement pour les *think tanks* et les autres organisations à but non lucratif." (Stone, 1998) Abelson (1998) accorde que "le financement par les entreprises et les exemptions d'impôts pour les organisations à but non lucratif donnent une certaine impulsion aux entrepreneurs en politique, aux leaders politiques et aux aspirants responsables pour créer des *think tanks*. » En d'autres termes, il existe aux États-Unis une forte tradition de sources privées, octroyées par des financements d'entreprises ou d'individus qui, doublée de la classification favorable des *think tanks* sous le Code national du revenu, donne aux centres de recherche indépendants américains une meilleur accès aux fonds privés.

¹⁴⁹ La Fondation Hippocrène recommandait pour la France un certain nombre de mesures d'incitation fiscale inspirées de la situation allemande, britannique et italienne qui, à n'en pas douter, sont probablement valables dans leur ensemble ou en partie dans d'autres États membres : l'exonération des revenus du patrimoine des fondations ; l'abattement au profit des fondations nouvelles créées basé sur le modèle allemand ; la révision, voire la suppression de la limite de déductibilité des donations faites à des fondations; l'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur les libéralités au profit des fondations. La Fondation recommandait également la simplification du dispositif juridique relatif aux fondations. Enfin, elle insistait sur la nécessité "d'une réflexion à l'échelle européenne sur le droit des fondations : décider une fois pour toutes d'un statut européen des fondations. A noter que la Commission européenne avait publié une communication en juin 1997 consacrée à cette question et que le dossier n'a pas progressé depuis. L'Institut Montaigne (2002) a également proposé 25 propositions pour développer les fondations en France, articulées autour de la modernisation de leur cadre juridique, du développement de moyens financiers suffisants et autonomes. L'Institut Montaigne concluait : "l'État devra opérer une vraie mutation psychologique et accepter de soutenir le développement d'autres acteurs que lui peuvent agir à ses côtés avec un même objectif d'intérêt général." A n'en pas douter, ces analyses, même si elles restent à approfondir dans une perspective plus européenne, dépassent le seul cas français.

¹⁵⁰ En 2002, la Commission européenne a établi un groupe d'experts issus de compagnies juridiques européennes afin d'évaluer cette question. A la fin de la même année, le groupe a conclu que l'instauration d'un statut juridique européen pour les fondations n'était pas une priorité à court terme. Néanmoins, en mai 2003, la Commission a lancé un plan d'action « visant à évaluer en profondeur la faisabilité d'un tel statut » (COM (2003) 284 final). Le plan prévoit de compléter une étude de faisabilité pour un statut européen de ce type pour juin 2006. En juin 2004, le European Foundation Centre a rendu publique une nouvelle proposition faisant référence à la constitution d'un Statut européen des associations au cours de son Assemblée générale annuelle tenue à Athènes. Selon le EFC (www.efc.be), une nouveau règlement communautaire serait particulièrement bienvenu en ce moment, surtout après l'élargissement qui a entraîné une forte augmentation du nombre de fondations et d'associations dotées de liens de coopération internationale et d'activités transfrontalières. Pour être reconnue en tant que fondation/association européenne, une organisation devrait présenter les caractéristiques d'une institution à but non lucratif aux objectifs consacrés à la cause publique. De plus, elle devrait « exercer des activités dans deux États membres au moins et disposer d'un capital de départ de 50 000 euros minimum. » La fondation européenne serait enregistrée à l'échelon communautaire et le statut européen serait complémentaire de la loi nationale. Pour ce qui est du régime financier, le nouveau statut devrait garantir des règles "claires et faciles à suivre" en ce qui concerne les exemptions d'impôts et les motivations fiscales pour les donateurs. L'EFC organisera une conférence du 4 au 6 juin 2005 sur les fondations en Europe.

¹⁵¹ DG Research Communication Towards a European research area, COM (2000)6 <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/i23010.htm>

¹⁵² Pour être encore plus complet, on peut être tenté d'examiner les programmes américains sur l'Europe d'autres instituts de recherche en politique, par exemple le Brookings Institution's Center on the United States and Europe.